LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-104 du 5 mai 2026

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 octobre à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,

Excusé(e)s : Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Mickaël DABET, Fabrice TREHOREL, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Isabelle GORE CHAPEL, Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUÉDAL), Sébastien QUINIO (pouvoir à Marc GUILLAUME), Laurent NEVO,

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Laurent BERTHO, Nicolas TOUDIC,

Également présent(e)s : Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Jean-Luc COLLEU, Christelle JOUET, Yannick MICHARD,

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

B_2026_42 LEADER 2023-2027 – INGÉNIERIE 2026

VU la convention FEADER-LEADER 2023-2027 signée le 14 novembre 2023 entre le Conseil Régional de Bretagne et la structure porteuse « Loudéac Communauté Bretagne Centre » du Groupe d'Action Locale (GAL) « Loudéac Communauté Bretagne Centre » ;

VU la dotation européenne de 250 000,00 € mobilisable au titre de l'ingénierie, de la gestion et de l'animation du programme sur la période 2023-2027 ;

VU la demande présentée ci-après ;

L'équipe technique du GAL se compose d'1 Equivalent Temps Plein (ETP), sur une base horaire annualisée de 1 607 heures.

L'équipe technique aura pour missions de :

- Favoriser l'émergence de projets à travers la valorisation d'initiatives, des actions de communication auprès des bénéficiaires potentiels et la sensibilisation des acteurs publics et privés à l'approche LEADER ;
- Accompagner les porteurs de projets privés et publics ;
- Organiser les Comités de Programmation en lien avec les services de la Région ;
- Animer la mise en œuvre du programme en favorisant la mise en réseau des acteurs, le développement de partenariats et l'éventuel lancement d'appels à projets ;
- Favoriser et accompagner les projets de coopération interterritoriale et transnationale ;
- Mettre en place les actions d'information et de communication sur le programme ;
- Réaliser les actions d'évaluation ;
- Participer aux réseaux et instances régionales, nationales et européennes ;
- Assurer le suivi administratif et financier du programme LEADER.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_42-DE

Dépenses		**Recettes**	
Description des dépenses	**Montant**	**Description des dépenses**	**Montant**
Personnel salarié	49 229.84 €	LEADER-FEADER	48 323.45 €
Coûts indirects	7 384.48 €	Autofinancement	12 080.87 €
Frais de mission	2 140.00 €		
Prestation de service	1 650.00 €		
TOTAL	**60 404.32 €**	**TOTAL**	**60 404.32 €**

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget général de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

La présente demande de subvention concerne la mise en œuvre du programme LEADER sur le GAL Loudéac Communauté Bretagne Centre.

A ce titre, la structure porteuse du GAL, Loudéac Communauté Bretagne Centre, sollicite le financement d'un ETP au titre de l'année 2026.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

1. De valider le projet d'ingénierie 2026, dont le montant s'élève à 60 404,32 € ;
2. De valider le plan de financement et d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements au titre du programme LEADER ;
3. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, dans la limite des dépenses inscrites au plan de financement initial.

Exercice : 42
Présents : 32
Pouvoir(s) : 04
Pour : 36
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09 13:33:49 +02'00'

Le secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.09 13:34:49 +02'00'